



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 janvier 2017

La BCE précise les modalités des achats, dans le cadre de l'APP, d'actifs assortis de rendements inférieurs au taux de la facilité de dépôt

- Les achats d'actifs assortis de rendements inférieurs au taux de la facilité de dépôt interviendront uniquement dans le cadre du PSPP, des achats de ce type n'étant pas prévus s'agissant du CBPP3, de l'ABSPP et du CSPP
- Pour chaque juridiction, la priorité sera accordée aux achats, dans le cadre du PSPP, d'actifs dont les rendements sont supérieurs au taux de la facilité de dépôt

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a arrêté ce jour les modalités des achats par l'Eurosysteme d'actifs assortis de rendements inférieurs au taux de la facilité de dépôt dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP). Lors de la réunion de politique monétaire de décembre, le Conseil des gouverneurs a décidé d'autoriser ces achats, dans la mesure nécessaire, et a chargé des comités de l'Eurosysteme de définir les détails de leur mise en œuvre.

À la suite de ces travaux, le Conseil des gouverneurs a décidé ce jour que :

- aucun achat en dessous du taux de la facilité de dépôt ne sera réalisé dans le cadre du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3), du programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP), ou du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP)

- s'agissant du programme d'achats de titres du secteur public (PSPP), pour chaque juridiction, la priorité sera accordée aux achats d'actifs dont les rendements sont supérieurs au taux de la facilité de dépôt. Cela signifie que les montants des achats devant être effectués à des taux inférieurs à celui de la facilité de dépôt varieront d'une juridiction à l'autre. Ce montant pourra également évoluer au fil du temps, sous l'effet des évolutions des taux d'intérêt de marché par rapport au taux de la facilité de dépôt.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt (tél. : +49 69 1344 7316).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

NOTES

- Le Conseil des gouverneurs [a décidé d'ajuster](#) les paramètres de l'APP le 8 décembre 2016 ainsi que [de prendre des décisions concernant l'évolution future de l'APP](#).
- Des informations détaillées sur les programmes d'achats d'actifs de la BCE, y compris une foire aux questions mise à jour, seront [disponibles sur le site internet de la BCE](#).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France